



Canadian Dairy
Commission

Commission
canadienne du lait

Rapport financier trimestriel

**Troisième trimestre
Février à avril 2016**

DM388487

Canada 



Table des matières

Rapport de gestion	3
1. Base de l'établissement des états financiers	3
2. Résultats financiers.....	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise	7
4. Crédits parlementaires	8
5. Gestion du risque	9
6. Modifications importantes	9
Responsabilité de la direction relative aux états financiers	10
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2016	16



Rapport financier trimestriel

Troisième trimestre (T3) – Janvier à avril 2016

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant en avril 2016 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2014-2015.

1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2015 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats financiers

Activités intérieures

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril			Pour l'exercice terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation (\$)	2016	2015	Variation (\$)
Ventes au Canada	31 149 \$	33 152 \$	(2 003) \$	146 561 \$	174 235 \$	(27 674) \$
Coût des ventes au Canada	23 853 \$	27 517 \$	(3 664) \$	123 482 \$	151 344 \$	(27 862) \$
Frais de transport et de possession	1 917 \$	930 \$	987 \$	4 664 \$	3 029 \$	1 635 \$
Charges financières	55 \$	37 \$	18 \$	158 \$	216 \$	(58) \$
Marge brute sur les ventes au Canada	5 324 \$	4 668 \$	656 \$	18 257 \$	19 646 \$	(1 389) \$

La CCL achète et vend du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ) pour équilibrer l'approvisionnement de produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

Les revenus des ventes intérieures du cumul de l'exercice ont baissé de 16% par rapport à la même période l'année dernière. Ceci tient en partie à une diminution des ventes de beurre du plan B en raison des faibles inventaires de cette année comparativement à l'an dernier. La diminution des ventes de beurre du plan B n'a pas eu de répercussions notables sur le profit brut puisque ce beurre est acheté et revendu par la CCL au prix de soutien.



Un autre facteur ayant contribué à la baisse des revenus et également fait baissé le profit brut était la réduction du prix de vente moyen de la PLÉ de la classe 4(m) vendue aux fabricants d'aliments pour animaux. La baisse des prix mondiaux pour les concentrés protéiques de lactosérum et la poudre de lait écrémé explique la diminution du prix de vente moyen.

La baisse des revenus provenant des ventes intérieures et du profit brut a été en partie neutralisée par une augmentation des ventes de beurre importé à des prix de vente plus élevés que la moyenne. À ce jour, cette année, un total de 7 580 tonnes de beurre importé a été vendu comparativement à 3 996 tonnes au même moment l'an dernier. L'approvisionnement serré de beurre canadien durant les trois premiers trimestres de l'année laitière 2015-2016 a fait en sorte que la CCL a dû obtenir des permis supplémentaires d'importation pour 8 400 tonnes de beurre, en plus de son CT annuel de beurre de 3 274 tonnes.

Les résultats du troisième trimestre de 2015-2016 démontrent une augmentation de 0,66 M\$ des profits bruts comparativement à l'année antérieure. Cela est surtout attribuable à l'augmentation des ventes de beurre importé durant cette période, tel qu'expliqué ci-dessus.

Activités d'exportation

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril			Pour l'exercice terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation (\$)	2016	2015	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	5 641 \$	11 681 \$	(6 040) \$	19 251 \$	19 607 \$	(356) \$
Coût des ventes à l'exportation	6 341 \$	10 962 \$	(4 621) \$	17 802 \$	18 196 \$	(394) \$
Frais de transport et de possession	116 \$	223 \$	(107) \$	394 \$	363 \$	31 \$
Charges financières	3 \$	- \$	3 \$	4 \$	2 \$	2 \$
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	(819) \$	496 \$	(1 315) \$	1 051 \$	1 046 \$	5 \$

Les revenus des ventes à l'exportation du T3 étaient plus bas que l'an dernier en raison d'une diminution des ventes durant cette période combinée à des prix de vente moyens plus faibles. Les revenus des ventes à l'exportation du cumul de l'année dans le cadre des limites de subventions à l'exportation du Canada étaient semblables puisque de plus grandes quantités de PLÉ ont été vendues mais à un prix de vente moyen inférieur.

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui tiennent compte des conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant une année laitière donnée. Comme ces marchés sont difficiles à prévoir, cette activité peut générer des pertes ou des gains durant l'année.



Autres revenus

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril			Pour l'exercice terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation (\$)	2016	2015	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	1 522 \$	1 953 \$	(431) \$	4 511 \$	4 834 \$	(323) \$
Financement par le gouvernement du Canada	954 \$	1 311 \$	(357) \$	2 802 \$	2 658 \$	144 \$
Services d'audit	107 \$	12 \$	95 \$	156 \$	63 \$	93 \$
Total des autres produits	2 583 \$	3 276 \$	(693) \$	7 469 \$	7 555 \$	(86) \$

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL. Les résultats du cumul de l'année et du T3 de 2015-2016 étaient inférieurs au résultat de l'an dernier parce que les revenus provenant des mises en commun avaient été surestimés lors du T3 de 2015. La correction a été effectuée en mai 2015.

Les crédits parlementaires destinés aux charges opérationnelles sont inscrits à l'état des résultats et du résultat global en fonction des frais d'administration financés par le gouvernement. Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces selon le principe du recouvrement des coûts. Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés lorsque le service est rendu.

Charges opérationnelles et frais d'administration

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril			Pour l'exercice terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation (\$)	2016	2015	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>						
Initiatives de l'industrie	327 \$	71 \$	256 \$	420 \$	302 \$	118 \$
Étude sur le coût de production	272 \$	177 \$	95 \$	649 \$	546 \$	103 \$
Autres charges (recouvrements)	(296) \$	(69) \$	(227) \$	12 \$	26 \$	(14) \$
Total des charges opérationnelles	303 \$	179 \$	124 \$	1 081 \$	874 \$	207 \$
<i>Frais d'administration</i>						
Salaires et avantages du personnel	1 489 \$	1 327 \$	162 \$	4 423 \$	4 058 \$	365 \$
Autres frais d'administration	451 \$	414 \$	37 \$	1 365 \$	1 203 \$	162 \$
Total des frais d'administration	1 940 \$	1 741 \$	199 \$	5 788 \$	5 261 \$	527 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	2 243 \$	1 920 \$	323 \$	6 869 \$	6 135 \$	734 \$

Charges opérationnelles

Les dépenses du cumul de l'exercice relatives aux « Initiatives de l'industrie » ont augmenté comparativement à la même période l'année précédente. Cette augmentation tient surtout au fait que



les dépenses du T3 comprenaient un deuxième paiement de 0,25 M\$ versé à la grappe de recherche laitière.

Les dépenses du cumul de l'exercice relatives à l' « Étude sur le coût de production » ont augmenté comparativement à la même période l'année précédente. Cet écart est dû au moment des dépenses par contre, les résultats de fin d'année devraient être semblables.

Le poste « Autres charges » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2016 a augmenté de 0,53 M\$ comparativement à l'année précédente. Ceci tient surtout du moment des dépenses La CCL s'attend à dépasser légèrement le budget élaboré dans le sommaire du plan d'entreprise, surtout en raison de l'embauche d'un ETP supplémentaire dans un poste de deux ans pour appuyer les projets de développement de marché.

Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 30 avril 2016 atteignait 121,01 M\$, contre 61,59 M\$ au 30 avril 2015, ce qui représente une hausse importante.

À la fin d'avril 2016, les stocks de beurre de la CCL étaient d'environ 6,574 tonnes, soit une hausse de 4 181 tonnes comparativement à la même période l'année précédente. Au même moment l'an dernier, les niveaux des stocks de beurre étaient sous la normale. Grâce à des mesures destinées à stimuler la production laitière, les stocks ont commencé à augmenter pour combler la croissance continue de la demande en beurre et en matière grasse.

Les stocks de poudre de lait écrémé étaient supérieurs de 30 361 t à ceux de la même période l'an dernier. La demande croissante en matière grasse a causé une augmentation du surplus de solides non gras (SNG) que la CCL a dû racheter sous forme de poudre de lait écrémé.

À la fin d'avril 2016, l'emprunt auprès du gouvernement était plus élevé; soit 73,20 M\$ comparativement à 24,30 M\$ durant la même période l'année précédente. Des inventaires plus élevés ont mené à des besoins d'emprunts plus élevés.



Flux de trésorerie

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril		Pour l'exercice terminé le 30 avril	
	2016	2015	2016	2015
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	\$ (43,559)	\$ (5,480)	\$ (36,139)	\$ 32,523
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	\$ 44,187	\$ 5,101	\$ 37,782	\$ (34,109)
Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)	\$ 628	\$ (379)	\$ 1,643	\$ (1,586)
Découvert bancaire net au début de l'exercice	\$ (2,174)	\$ (1,612)	\$ (3,189)	\$ (405)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	\$ (1,546)	\$ (1,991)	\$ (1,546)	\$ (1,991)

La trésorerie de la CCL à la fin du T3 2015-2016 était en découvert de 1,55 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 1,99 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela représente une augmentation de la position nette de la trésorerie de 0,45 M\$ d'une année sur l'autre.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2016, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles a généré des dépenses nettes de 36,14 M\$ comparativement à des recettes nettes de 32,52 M\$ durant la même période se terminant le 30 avril 2015. Cette variation est principalement due aux ventes intérieures comparativement à l'an dernier, tel qu'expliqué à la section 2 sous « activités intérieures ».

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 30 avril 2016, les recettes nettes provenant des activités de financement étaient de 37,78 M\$ comparativement à des dépenses nettes de 34,11 M\$ pour la période se terminant le 30 avril 2015. Les emprunts de la CCL sont directement reliés à ses activités d'achat et de vente; l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie donc quotidiennement selon la position de trésorerie à la clôture de chaque jour. Cette augmentation provient de besoins d'emprunt plus élevés en raison de l'augmentation des paiements aux fournisseurs combiné à la diminution des recettes monétaires reçues des clients pour le cumul de l'exercice se terminant au 30 avril comparativement à la même période l'an dernier.

3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget rapporté dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux principales hypothèses influence les résultats budgétisés.

Au cours de la dernière année, la production laitière totale a continué d'augmenter. Au 30 avril 2016, la production laitière des 12 derniers mois était suffisante pour combler les besoins intérieurs. Les stocks de beurre du plan B de la CCL avaient augmenté au cours des derniers mois alors que les



stocks privés de beurre étaient significativement plus élevés que la moyenne des cinq dernières années. Le secteur de la transformation secondaire a continué d'éprouver des difficultés à se procurer du beurre pour ses usines. Pour atténuer la pression dans ce secteur, la CCL a continué à importer du beurre pour ce marché.

Les besoins en lait de transformation (aussi appelés besoins canadiens) et le quota de mise en marché (QMM) ne sont plus calculés puisque l'industrie est passée à un système de besoins totaux et de quota total, qui comprend à la fois le lait de consommation et de transformation. Dans le sommaire du plan d'entreprise, la prévision de la production de lait de transformation était de 212 M de kg, ce qui équivaut à une production totale de 328 M de kg de matière grasse. La production totale de lait devrait maintenant se situer à environ 340 M kg de matière grasse à la fin de l'année laitière, ce qui est 3,7% supérieur à la prévision initiale de la CCL. D'autre part, les besoins totaux devraient se situer à 341 M de kg de matière grasse à la fin de l'année laitière, ce qui est 2,1% supérieur à la prévision initiale de la CCL de 334 M de kg de matière grasse.

Les prix des marchés mondiaux pour la poudre de lait écrémé demeurent sous la normale en raison d'une forte production laitière dans la plupart des pays exportateurs, d'une diminution de la demande chinoise et de l'embargo de la Russie sur les produits laitiers européens. Les prix de la PLÉ devraient demeurer bas durant le prochain trimestre. À ce jour, la CCL a conclu des ventes de PLÉ touchant environ 89% des subventions à l'exportation permises par l'entente de l'OMC.

L'importante amélioration de la production laitière, qui est nécessaire pour combler la demande intérieure en matière grasse, a mené à une importante augmentation des achats par la CCL de poudre de lait écrémé dans le cadre du Programme de retrait des surplus. En décembre 2015, la CCL a annoncé une baisse de 30% du prix de soutien de la poudre de lait écrémé, ce qui a réduit son prix sur le marché intérieur. Cela devrait encourager l'industrie à trouver de nouvelles utilisations pour ce produit. Durant le troisième trimestre, la CCL a annoncé la mise en place d'un plafond souple sur ses achats de surplus de poudre de lait écrémé à pleine marge des transformateurs pour les encourager à trouver d'autres utilisations pour ce produit et à investir dans de nouvelles usines de transformation.

4. Crédits parlementaires

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 30 avril			Pour l'exercice terminé le 30 avril		
	2016	2015	Variation (\$)	2016	2015	Variation (\$)
Solde d'ouverture	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Crédits parlementaires	\$ 954	\$ 1,311	\$ (357)	\$ 2,802	\$ 2,658	\$ 144
Montant déboursé	\$ (954)	\$ (1,311)	\$ 357	\$ (2,802)	\$ (2,658)	\$ (144)
Solde de fermeture	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

Ces crédits ont été accordés par l'entremise du budget principal des dépenses. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais



d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux frais d'administration est alloué à la CCL sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

5. Gestion du risque

Le 22 avril 2016, le conseil d'administration de la CCL a adopté le nouveau profil des risques de l'entreprise pour l'année laitière 2016-2017. Un des nouveaux risques identifiés portait sur l'incertitude des calculs de la demande et des prévisions en raison de données manquantes. Comme mesure temporaire, la CCL a modifié ses calculs pour compenser en partie l'absence de certaines données. À long terme, la CCL étudiera la possibilité d'obtenir les données manquantes sur les importations et les exportations d'autres agences du gouvernement.

6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} août 2015 et le 30 avril 2016, les modifications importantes suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, du personnel, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Le 21 avril 2016, la classe 4(m) pour les concentrés protéiques de lait (CPL) a été temporairement élargie pour inclure les CPL liquides et le lait écrémé comme produits admissibles dans la fabrication de fromages à partir du 1 ^{er} mai 2016. Cet ajustement aidera les usines de transformation enregistrées à obtenir des ingrédients canadiens à des prix concurrentiels jusqu'à ce que les producteurs et les transformateurs conviennent d'une stratégie nationale sur les ingrédients et que celle-ci soit mise en place.
Personnel	Le 15 avril 2016, le chef de l'exploitation a quitté la CCL pour de nouvelles avenues professionnelles après 20 années de services. La CCL revoit présentement sa structure.
Objectifs	Il n'y a eu aucune modification importante dans les objectifs comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Conseil d'administration	Le 28 mai 2015, M. Alistair Johnston a été nommé président de la CCL pour un mandat de quatre ans qui a débuté le 1 ^{er} août.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Jacques Laforge, Chef de la direction

Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2016



**Canadian Dairy
Commission**

**Commission
canadienne du lait**



Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	30 avril, 2016	En date du 31 juillet, 2015
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	701 \$	6 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	944	429
Avances aux agences et offices provinciaux	2 247	3 195
Mises en commun	1 097	1 076
Actif dérivé - contrats de change	232	473
Stocks (note 4)	121 011	93 249
	<u>126 232</u>	<u>98 428</u>
Actifs non courants		
Matériel (note 5)	28	33
Immobilisations incorporelles (note 6)	233	255
	<u>126 493 \$</u>	<u>98 716 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 7)	2 247 \$	3 195 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	16 439	26 615
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	20 190
Autres passifs	2 554	915
Passif dérivé - contrats de change	0	198
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 8)	73 195	35 413
	<u>94 435</u>	<u>86 526</u>
Passifs non courants		
Avantages postérieurs à l'emploi	69	109
Capitaux propres		
Résultats non distribués	31 989	12 081
	<u>126 493 \$</u>	<u>98 716 \$</u>

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 23 juin 2016.

Le chef de la direction,
Jacques Laforge

Le président,
Alistair Johnston

La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise



Commission canadienne du lait

État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2016	30 avril, 2015	30 avril, 2016	30 avril, 2015
Ventes et coûts des ventes				
Ventes au Canada	31 149 \$	33 152 \$	146 561 \$	174 235 \$
Coût des ventes au Canada	23 853	27 517	123 482	151 344
Frais de transport et de possession	1 917	930	4 664	3 029
Charges financières	55	37	158	216
Marge brute sur les ventes au Canada	5 324	4 668	18 257	19 646
Ventes à l'exportation	5 641	11 681	19 251	19 607
Coût des ventes à l'exportation	6 341	10 962	17 802	18 196
Frais de transport et de possession	116	223	394	363
Charges financières	3	0	4	2
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	(819)	496	1 051	1 046
Marge brute totale	4 505	5 164	19 308	20 692
Autres produits				
Financement provenant des mises en commun	1 522	1 953	4 511	4 834
Financement par le gouvernement du Canada (note 11)	954	1 311	2 802	2 658
Services d'audit	107	12	156	63
	2 583	3 276	7 469	7 555
Total de la marge brute et des autres produits	7 088	8 440	26 777	28 247
Charges opérationnelles				
Initiatives de l'industrie	327	71	420	302
Étude sur le coût de production	272	177	649	546
Autres charges (recouvrements)	(296)	(69)	12	26
	303	179	1 081	874
Frais d'administration				
Salaires et avantages du personnel (note 12)	1 489	1 327	4 423	4 058
Autres frais d'administration	451	414	1 365	1 203
	1 940	1 741	5 788	5 261
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	2 243	1 920	6 869	6 135
Marge avant distribution aux agences et offices provinciaux	4 845	6 520	19 908	22 112
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	0	0	0
Résultat net et résultat global total	4 845 \$	6 520 \$	19 908 \$	22 112 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2016	30 avril, 2015	30 avril, 2016	30 avril, 2015
Résultats non distribués au début de l'exercice	27 144 \$	23 663 \$	12 081 \$	8 071 \$
Résultat global total de l'exercice	4 845	6 520	19 908	22 112
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>31 989 \$</u>	<u>30 183 \$</u>	<u>31 989 \$</u>	<u>30 183 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du lait**
État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	30 avril, 2016	30 avril, 2015	30 avril, 2016	30 avril, 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Entrées de trésorerie - ventes de biens	38 409 \$	44 321 \$	165 462 \$	195 379 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(84 524)	(52 329)	(189 511)	(141 169)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	1 631	1 256	5 438	3 327
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	0	0	(20 190)	(27 388)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	954	1 311	2 802	2 658
Intérêts versés sur les emprunts	(29)	(39)	(140)	(284)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(43 559)	(5 480)	(36 139)	32 523
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	67 558	35 517	144 807	105 772
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(23 371)	(30 416)	(107 025)	(139 881)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	44 187	5 101	37 782	(34 109)
Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)	628	(379)	1 643	(1 586)
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(2 174)	(1 612)	(3 189)	(405)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(1 546) \$	(1 991) \$	(1 546) \$	(1 991) \$
Éléments :				
Trésorerie	701 \$	159 \$	701 \$	159 \$
Découvert bancaire	(2 247)	(2 150)	(2 247)	(2 150)
Découvert bancaire net	(1 546) \$	(1 991) \$	(1 546) \$	(1 991) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 30 avril 2016

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive portant sur la section 89(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci visait à aligner ses lignes directrices et ses pratiques sur les voyages, les dépenses d'accueil et les dépenses pour les conférences et événements aux politiques, directives, instruments connexes sur les voyages, les dépenses d'accueil et les dépenses de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales. On lui également demandé de faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain plan d'entreprise de la CCL.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé les présents états financiers conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).



Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 23 juin 2016.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août 2015 au 30 avril 2016. Cette période représente le troisième trimestre d'exploitation (T3 2015-2016) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2016.

Jugement, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimés et les hypothèses sont décrits plus en détails ci-dessous

Note 4 – Stocks

Stocks du plan B

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoit les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète des produits du fabricant qui a l'obligation contractuelle de racheter les stocks de plan B au cours de l'année laitière subséquente, au prix de soutien en vigueur.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, elle a établi qu'il existe les risques élevés avantages inhérents à la propriété de l'actif transférés à la CCL concernant l'achat de ces stocks parce que la CCL n'a pas l'obligation contractuelle de vendre aux fabricants et parce que la CCL absorbe tous frais de détention des stocks ainsi que les risques de vol ou dommage.



Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement :

Clients et autres débiteurs.....	Prêts et créances
Découvert bancaire.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés.....	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges (recouvrements) » de l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise



pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice 10 ans
Matériel informatique..... 3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si c'est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Distribution aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge (la perte) brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de



beurre importé. Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge (produits) dans l'exercice où elles sont déterminées.

Revenus

Revenus provenant des ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

Le financement est reconnu comme un revenu durant une période pendant laquelle des services sont rendus et comptabilisés sur une base mensuelle tout au long de l'exercice financier.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe au prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.



Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont comptabilisés au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste « coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 13 Instruments financiers – Risque de change).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Programme de bourses

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.



Application des normes nouvelles ou révisées de comptabilité

Le *International Accounting Standards Board* (IASB) n'a pas publié de nouvelles IFRS ou de révisions qui auraient entré en vigueur pendant la période comptable qui débute le 1^{er} août 2015 et qui auraient affecté les chiffres rapportés ou divulgués dans les états financiers.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié des nouvelles normes et modifications qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2016. À la date des états financiers, on évalue que les normes et modifications applicables suivantes pourraient avoir des répercussions sur la CCL.

IAS 1 – *Présentation des états financiers* a été publiée pour répondre aux formulations considérées comme prescriptives et ne laissant pas de place au jugement dans la présentation des rapports financiers. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. La CCL évalue présentement ces amendements et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.

IAS 7 – *Tableau des flux de trésorerie* clarifie la façon de présenter des informations qui permettent d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La CCL évalue présentement ces amendements et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.

IFRS 15 – *Produits provenant de contrats avec des clients* a été publiée pour guider la constatation des produits provenant de contrats. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL évalue présentement ces amendements et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.

IFRS 9 – *Instruments financiers* : Cette norme présente des exigences touchant le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme constitue la dernière étape d'un projet de trois qui est mené par l'IASB pour remplacer intégralement la norme IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et mesure* dans son ensemble. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL évalue présentement ces amendements et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.

IFRS 16 – *Contrats de location* contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La CCL n'a présentement aucun bail auquel s'appliquerait cette nouvelle norme et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.



4. Stocks

Les stocks de la CCL comprennent du beurre et de la poudre de lait écrémé acheté en vertu des programmes de saisonnalité et des retraits des surplus. La CCL importe également du beurre conformément à un accord agricole avec l'OMC.

Stocks :

	<u>Le 30 avril 2016</u>		<u>Le 31 juillet 2015</u>	
	<u>en \$</u>	<u>en tonnes</u>	<u>en \$</u>	<u>en tonnes</u>
Plan B				
Beurre	48 439 \$	6 198	42 569 \$	5 716
Poudre de lait écrémé	720	163	6 213	975
Autre beurre	1 957	376	2 290	305
Autre poudre de lait écrémé	<u>69 917</u>	59 238	<u>43 121</u>	34 717
	121 033		94 193	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	<u>(21)</u>		<u>(944)</u>	
Valeur nette de réalisation totale	<u>121 012 \$</u>		<u>93 249 \$</u>	

Le montant des stocks passé en charges durant le troisième trimestre s'élevait à 30,19 M\$ (T3 2014-2015 : 38,48 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Matériel

La valeur comptable du matériel est établie comme suit :

	Solde			Solde	
	<u>Le 31 juillet 2015</u>	<u>Entrées</u>		<u>Sorties</u>	<u>Le 30 avril 2016</u>
Coût	67 \$	-	-	67 \$	
Cumul des amortissements	<u>34 \$</u>	5	-	<u>39 \$</u>	
Valeur comptable	<u>33 \$</u>			<u>28 \$</u>	



6. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est établie comme suit :

	Solde <u>Le 31 juillet</u> <u>2015</u>	<u>Entrées</u>	<u>Sorties</u>	Solde <u>Le 30 avril 2016</u>
Coût	294 \$	-	-	294 \$
Cumul des amortissements	<u>39 \$</u>	22	-	<u>61 \$</u>
Valeur comptable	<u>255 \$</u>			<u>233 \$</u>

Les immobilisations incorporelles représentent un logiciel développé par la CCL pour ses besoins opérationnels uniques. Le nouveau logiciel est en fonction depuis avril 2014 et l'amortissement est comptabilisé en résultat net depuis lors.

7. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à concurrence de 50 M\$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 5 M\$ au 30 avril 2016 (31 juillet 2015 : 5 M\$).

Le découvert bancaire sur cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de 2,70% par année au 30 avril 2016 (2,85% le 30 avril 2015).

8. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M\$ (31 juillet 2015 : 165 M\$), servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :



<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Trois mois</u>		<u>Neuf mois</u>	
	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
Faible	0,52%	0,59%	0,50%	0,59%
Élevé	0,66%	1,04%	0,79%	1,07%
<u>Charge d'intérêt</u>	58 \$	37 \$	162 \$	218 \$

9. Informations sur le capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 8) et des résultats non distribués. Au 30 avril 2016, ces comptes totalisaient 73,19 M\$ (31 juillet 2015 : 35,41 M\$) et 31,99 M\$ (31 juillet 2015 : 12,08 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

10. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion des soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

De même, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion de soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

	<u>Trois mois</u>		<u>Neuf mois</u>	
	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
Profit net (perte nette)				
Ventes à l'exportation	(7) \$	(91) \$	(355) \$	(204) \$
Coût des ventes au Canada	334 \$	165 \$	1 223 \$	525 \$

11. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.



Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	<u>Trois mois</u>		<u>Neuf mois</u>	
	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
Financé par le gouvernement	954 \$	1 311 \$	2 802 \$	2 658 \$
Total des frais d'administration	1 940 \$	1 741 \$	5 788 \$	5 261 \$

12. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	<u>Trois mois</u>		<u>Neuf mois</u>	
	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
Charges salariales	1 225 \$	1 088 \$	3 668 \$	3 368 \$
Cotisations au régime de retraite	165	147	486	437
Charges au titre de l'assurance-maladie	52	47	157	145
Autres	<u>47</u>	<u>45</u>	<u>112</u>	<u>108</u>
Total	<u>1 489 \$</u>	<u>1 327 \$</u>	<u>4 423 \$</u>	<u>4 058 \$</u>

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 30 avril 2016 était en moyenne de 1,14 fois le taux de cotisation des employés (1,45 fois pour l'exercice précédent.)

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

13. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après, accompagnés des objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.



Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL maîtrise en partie ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain lors de ventes et d'achats futurs dans le cadre de contrats existants.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Ce taux était de 1,2548 au 30 avril 2016 (de 1,3080 au 31 juillet 2015). À la date de clôture, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

<u>Ventes de</u> <u>devises</u>	<u>Achats de</u> <u>devises</u>	<u>Le 30 avril 2016</u>		<u>Le 31 juillet 2015</u>	
		<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>
\$ US	\$ CA	3 112 \$	3 905 \$	5 009 \$	6 552 \$
\$ CA	\$ US	0 \$	0 \$	5 632 \$	7 522 \$

Ces contrats arriveront à maturité durant la période se terminant en septembre 2016. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

Les autres charges (recouvrements) comptabilisées dans les charges opérationnelles à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,28 M\$ qui représente les profits nets durant l'année considérée (T3 2014-2015 : gains nets de 0,09 M\$) établi à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.



L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>Le 30 avril 2016</u>	<u>Le 31 juillet 2015</u>
Comptes client	290 \$	\$
Comptes fournisseurs	(22)	-
Actif (passif) dérivé net	<u>232</u>	<u>275</u>
Exposition nette	<u>500 \$</u>	<u>275 \$</u>

Selon l'exposition nette au 30 avril 2016, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net du trimestre clos le 30 avril 2016 aurait augmenté de 0,36 M\$ (T3 2014-2015 : une diminution de 0,73 M\$). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait augmenter le résultat net du même montant pour la période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,34 (1,14 au 31 juillet 2015). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 91,81 M\$ au 30 avril 2016 (31 juillet 2015 : 129,59 M\$) et à 2,75 M\$ (31 juillet 2015 : 1,81 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.



Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 30 avril 2016 qu'au 31 juillet 2015, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la clôture, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des justes valeurs, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).



Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2015). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les exercices clos le 30 avril 2016 et le 31 juillet 2015, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

14. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

Sommaire :

Le 30 avril 2016

Grappe de recherche laitière	250 \$
Fonds d'investissement partagé	<u>165</u>
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>415 \$</u>

Grappe de recherche laitière

Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser une masse critique de ressources scientifiques et techniques à l'appui de stratégies d'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} avril 2014 et qui prendra fin le 31 mars 2018. Selon les modalités de cette entente, la contribution de la CCL s'élèvera à 0,75 M\$. Entre juillet 2015 et avril 2016, deux paiements de 0,25 M\$ ont été versés et le solde de 0,25 M\$ sera payé à la fin de l'entente.

Le Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Le programme prendra fin le 31 juillet 2016. Au 30 avril 2016, la CCL a des engagements de 0,17 M\$.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 30 avril 2016, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentaient environ 6,60 M\$ (31 juillet 2015 : 8,71 M\$) et ont été remplis en mai 2016.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie,



la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. L'approvisionnement serré de beurre canadien durant les trois premiers trimestres de l'année laitière 2015-2016 a fait en sorte que la CCL a dû importer 8 400 tonnes de beurre, en plus de son CT annuel de beurre de 3 274 tonnes. Au 30 avril 2016, le solde de beurre à importer était de 3 732 tonnes. Les cours mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers à ce titre. Total des coûts d'achat du beurre importé pour le trimestre se terminant :

Trois mois		Neuf mois	
<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
11 712 \$	4 685 \$	41 121 \$	13 925 \$

d) *Contrat de location simple*

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles.

	<u>Le 30 avril 2016</u>	<u>Le 31 juillet 2015</u>
Moins d'un an	234 \$	351 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	0 \$	234 \$

15. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ceci fait du gouvernement du Canada le propriétaire de la CCL et lui confère une influence notable sur ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption relative aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'informations à



fournir prévues dans la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 8) sont comptabilisés au prix de la transaction et représentent la plus importante transaction avec une partie liée de la CCL.

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

<u>Entités publiques</u>	Trois mois		Neuf mois	
	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	280 \$	203 \$	859 \$	675 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 14)	95	3	272	237
Autres entités liées à une autorité publique	<u>39</u>	<u>10</u>	<u>70</u>	<u>43</u>
Total	<u>414 \$</u>	<u>216 \$</u>	<u>1 201 \$</u>	<u>955 \$</u>

Principaux dirigeants

Le chef de la direction, le président, le commissaire, le chef de l'exploitation ainsi que les trois directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 30 avril 2016 ou au 31 juillet 2015. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant l'exercice considéré.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,08 M\$ au 30 avril 2016 (0,13 M\$ au 31 juillet 2015). Il a été réparti entre les postes « avantages postérieurs à l'emploi » et « autres passifs » à l'état de la situation financière.



Rémunération des principaux dirigeants durant le trimestre se terminant :

Trois mois		Neuf mois	
<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>	<u>T3 2015-2016</u>	<u>T3 2014-2015</u>
232 \$	234 \$	692 \$	748 \$